








Informations de base	
<b>2010/2100(INI)</b> INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire  <b>Subject</b>  6.30.02 Assistance et coopération financière et technique 6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>DEVE</b> Développement		ZIMMER Gabriele (GUE/NGL)	04/05/2010
			Rapporteur(e) fictif/fictive STRIFFLER Michèle (PPE) TOIA Patrizia (S&D) GOERENS Charles (ALDE) SARGENTINI Judith (Verts /ALE)	
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural		TARABELLA Marc (S&D)	28/06/2010
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Développement		PIEBALGS Andris	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2010)0127	Résumé

31/03/2010	Publication du document de base non-législatif		
08/07/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/07/2011	Vote en commission		Résumé
19/07/2011	Dépôt du rapport de la commission	A7-0284/2011	
26/09/2011	Débat en plénière		
27/09/2011	Décision du Parlement	T7-0410/2011	Résumé
27/09/2011	Résultat du vote au parlement		
27/09/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2100(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/7/03319

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">AGRI</span>	PE445.957	16/11/2010	
Projet de rapport de la commission		PE448.856	11/05/2011	
Amendements déposés en commission		PE467.250	23/06/2011	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0284/2011	19/07/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0410/2011	27/09/2011	Résumé
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2010)0127 	31/03/2010	Résumé	
Document de suivi	COM(2014)0712 	02/12/2014	Résumé	
Document de suivi	SWD(2014)0343 	02/12/2014		
Document de la Commission (COM)	COM(2016)0244 	06/06/2016	Résumé	



# Cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire

2010/2100(INI) - 02/12/2014 - Document de suivi

La Commission présente son 1<sup>er</sup> rapport bisannuel sur la concrétisation des engagements stratégiques de l'UE en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le rapport entend savoir comment les décaissements et interventions spécifiques effectués en 2012 se sont alignés sur les six priorités stratégiques du Plan de mise en œuvre pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et comment l'UE et ses États membres se sont conformés aux principes de coordination, de complémentarité et de cohérence dans la réalisation de ces priorités.

**Analyse chiffrée** : les donateurs de l'UE ont investi près de 3,4 milliards EUR dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle en 2012, ce qui correspond à environ à 8% de l'ensemble de leur aide publique au développement (APD). Les interventions ont été réparties entre 2.500 programmes et ont couvert plus de 115 pays. La majorité des interventions (environ 65%) ont été effectuées au niveau national et plus de 115 pays partenaires, y compris des États fragiles, ont bénéficié d'une aide. Sur le plan géographique, l'Afrique a été le principal destinataire des fonds en 2012: elle a reçu 43% du total des contributions. En Afrique, les États membres ont axé leur soutien sur certains pays, tandis que la répartition géographique des actions de l'UE a été plus large.

**Répartition des décaissements** : plus de la moitié de l'ensemble des fonds décaissés en 2012 (2 milliards EUR, soit environ 60% du total) ont été alloués à la priorité n° 1 (améliorer la résilience des petites exploitations et les moyens de subsistance dans les zones rurales), ce qui montre que cette dernière constituait un objectif important de l'aide totale de l'UE. Quelque 1.560 programmes ont été financés dans plus de 100 pays dans ce domaine.

La priorité n° 1 a été suivie par la priorité n° 5 (améliorer la nutrition) avec un total de 14% du total des fonds en 2012, et de la priorité n° 2 (soutenir une gouvernance efficace) avec un taux de 12% d'aide.

## Coordination, complémentarité et cohérence (3Cs):

- étant donné que 44 pays bénéficient du soutien de plus de 5 donateurs de l'UE, **la coordination s'avère essentielle pour garantir l'efficacité de l'aide de l'UE** au niveau national ; l'UE participe et se conforme aux stratégies en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux plans d'investissement agricole des pays partenaires. Les structures existantes, telles que les groupes de travail sectoriels (qui ne se limitent généralement pas aux seuls donateurs de l'UE), sont considérées comme des mécanismes clés;
- la programmation conjointe de l'UE contribue de manière significative à la complémentarité de l'UE et de ses États membres ainsi qu'aux synergies** entre eux. Depuis 2011, des processus de programmation conjointe ont été lancés dans environ 20 pays partenaires, bien qu'ils en soient à un stade différent dans chaque pays. Un exemple concret de programmation conjointe de l'UE et de ses États membres est l'élaboration d'une feuille de route pour la nutrition UE+ en Éthiopie;
- les actions relevant des 6 priorités étaient **conformes** aux stratégies des pays partenaires : **la coordination au sein de la plateforme IERAD** favorise les politiques et stratégies conjointes en Europe et contribue à renforcer la **cohérence**, la coordination et la complémentarité. Ces mécanismes formels et informels servent également à coordonner la participation des donateurs de l'UE aux enceintes et initiatives internationales, parmi lesquelles l'Assemblée générale des Nations unies, le Conseil des droits de l'homme, le CSA, le mouvement SUN, la deuxième conférence internationale sur la nutrition (CIN2), le G8 et le G20.

## Le rapport met par ailleurs en lumière les constatations suivantes :

- il pourrait être possible pour les donateurs de l'UE d'opérer de manière plus efficace**: 68 pays partenaires ont reçu moins de 3 millions EUR en moyenne par donateur. Le montant moyen des versements est de 1,34 million EUR. Cela est particulièrement frappant en Amérique centrale, où 4 pays sont soutenus par 4 donateurs ou davantage, le montant moyen par donateur étant de moins de 2,2 millions EUR. Les donateurs de l'UE doivent continuer à mieux se répartir les tâches, sous la conduite des pays partenaires;
- la recherche déterminée par la demande, la vulgarisation et l'innovation requièrent une attention accrue**, sous la forme d'un accroissement des investissements conformément aux engagements de 2010 et, tout particulièrement, pour veiller à ce que les résultats soient traduits en actions sur le terrain de manière à en optimiser l'impact;
- la coordination des donateurs de l'UE au niveau national devrait aller au-delà de l'échange d'informations**. Les mécanismes de coordination ont particulièrement porté leurs fruits aux niveaux mondial, continental et régional, comme le montrent l'expérience de l'IERAD et, en Afrique de l'Ouest, le mécanisme de coordination de l'ECOWAP pour les partenaires en matière de développement. Toutefois, au niveau national, il est possible d'améliorer la situation, en renforçant la coordination au-delà du partage d'informations, pour assurer une plus grande cohérence et complémentarité et une meilleure mise en commun des enseignements;
- dans les pays partenaires, les enseignements tirés montrent qu'il est possible de **renforcer le dialogue avec les organisations d'agriculteurs, les ONG locales et internationales et le secteur privé**, en particulier pour ce qui est de la formulation et de la mise en œuvre des programmes nationaux. Il convient de le faire dans l'ensemble des pays partenaires. Une étude de cas menée en Éthiopie a montré que la contribution conjointe de l'UE pour aborder la sécurité alimentaire et nutritionnelle était très pertinente sur le plan de l'élaboration des politiques et des investissements;

- **la programmation conjointe en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle doit être renforcée** : elle peut aussi conduire à un plus grand nombre de cadres de suivi et d'évaluation conjoints axés sur les résultats, y compris au niveau local.

Enfin, la méthodologie pour l'établissement de rapports conjoints de l'UE sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle devrait être améliorée. Le prochain rapport devrait mettre l'accent sur des sujets spécifiques en portant une plus grande attention à l'évaluation des résultats/incidences. Il devrait en outre se concentrer sur des études de cas effectuées avec des partenaires et des États membres.

## Cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire

2010/2100(INI) - 27/09/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur un cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire, en réponse à la communication de la Commission portant sur le même thème.

Le Parlement rappelle que selon la FAO, 925 millions de personnes dans le monde ont souffert de la faim en 2010 et que d'une manière générale, la faim et la malnutrition sont les principales causes de mortalité dans le monde. Or, selon les estimations de la Banque mondiale, la croissance du secteur agricole est deux fois plus efficace pour réduire la pauvreté que la croissance d'autres secteurs.

Le Parlement rappelle également que les prix des denrées alimentaires ont largement augmenté depuis août 2010, avec des niveaux actuels plus élevés que ceux enregistrés lors du pic des prix des denrées alimentaires de 2008. C'est pourtant la volatilité des prix des produits de base qui imprime de graves conséquences sur les pays à faible revenu et sur les segments les plus pauvres et les plus marginalisés de la population des pays en développement.

Dans ces conditions, un **cadre stratégique de l'Union européenne pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle** s'impose car **le nombre de personnes souffrant de la faim est inacceptable**. Il faut donc de nouveaux engagements internationaux juridiquement contraignants pour faire du droit à une alimentation adéquate et nourrissante, une réalité.

Si le Parlement se félicite d'une manière générale de la communication de la Commission, il estime que la crise alimentaire mondiale constitue, en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent, **une menace majeure pour la paix et la sécurité dans le monde**, et que, même s'il convient de reconnaître à la Commission la volonté de mettre en place des pistes de solutions susceptibles de remédier à l'extrême pauvreté d'un milliard d'individus, l'Union européenne et les États membres doivent d'urgence faire de nouveaux investissements dans l'agriculture et le développement rural, surtout eu égard au nouveau texte sur la PAC, introduisant des mécanismes destinés à prévoir des stocks mondiaux de première nécessité suffisants, à supprimer leurs propres obstacles au commerce et à alléger la dette des pays les plus touchés. La Commission devrait en outre mieux prendre en compte le problème de la sécurité alimentaire dans certains pays lors du calcul des aides au développement. Pour leur part, les États membres devraient soutenir le cadre stratégique proposé.

Rappelant que les mécanismes d'urgence ne peuvent être une solution à long terme, le Parlement demande que davantage de moyens soient déployés pour assurer la continuité de l'aide et pour renforcer la flexibilité et la complémentarité des instruments financiers existants, notamment en évaluant les incidences sur le développement des propositions de réforme de la PAC.

D'autres actions plus pointues sont proposées telles que :

- l'accroissement de l'aide destinée aux petites exploitations agricoles durables ;
- l'accroissement des investissements publics dans la recherche pour mettre au point des systèmes de production agroécologique durables ;
- le rapprochement avec les acteurs du développement en matière de sécurité alimentaire, en particulier les autorités locales et régionales et les organisations de la société civile ;
- l'investissement de la Commission, des États membres et des autres donateurs d'aide au développement, notamment les ONG, dans le développement du secteur agricole ;
- l'aide aux agriculteurs en matière d'accès aux marchés ;
- le renforcement des actions se concentrant sur les petites exploitations agricoles, en mettant l'accent sur le renforcement du rôle fondamental des femmes, via notamment la transformation des produits sur place et la généralisation des prêts et du microcrédit ;
- le renforcement des actions sectorielles comme la mise en place de routes ou de liaisons infrastructurelles afin de favoriser le développement de l'agriculture ;
- le renforcement de la formation ;
- l'amélioration des structures associatives locales, afin d'assurer la défense des intérêts des communautés locales.

Le Parlement estime par ailleurs que les programmes d'aide de l'Union devraient se concentrer sur des approches renforçant la biodiversité, prévenant la dégradation des sols fertiles, et encourageant les pratiques peu dépendantes des intrants externes. L'Union européenne devrait également contribuer à **promouvoir l'utilisation de variétés locales de semences** adaptées aux conditions climatiques des pays en développement et pouvant être facilement stockées.

**Pour une production durable** : le Parlement rappelle que l'augmentation de la population mondiale rend essentielle la mise en place de formes de production plus durables, plus économes en énergie et plus efficaces au niveau mondial. Il demande donc que l'allocation de l'aide par l'Union européenne et les États membres soit liée à **l'établissement de systèmes de production agricole durables et autosuffisants du point de vue énergétique**, et qu'une partie de cette aide contribue à la mise en place d'installations de production énergétique à partir de sources renouvelables (énergies

éolienne et solaire, par exemple), et à une gestion appropriée de l'eau. D'une manière générale, le Parlement appelle la Commission à soutenir le développement de capacités de transformation agricole dans les pays partenaires afin de réduire les pertes post-récolte, de prolonger la durée de vie et la préservation des denrées alimentaires et de développer de meilleures installations de stockage.

**Droit à se nourrir** : le Parlement rappelle que **l'accès à une alimentation adéquate est un droit de l'homme universel**. Il prie donc les pays partenaires de mettre en œuvre les directives volontaires de la FAO sur le droit à l'alimentation. Il rappelle que le développement agricole doit être fondé sur le droit à se nourrir et à produire des aliments. Il souligne à cet égard que l'Union européenne s'est engagée à supprimer progressivement les subventions à l'exportation, parallèlement à l'adoption de mesures analogues par ses partenaires de l'OMC, non sans rappeler la nécessité de garantir l'égalité d'accès des populations locales à la nourriture dans ces pays. Il rappelle également que les capacités actuelles de production dans certains pays en développement pourraient ne pas couvrir les besoins et que si l'on veut parvenir à la sécurité alimentaire à long terme, **il faut réduire la dépendance aux importations, en renforçant les capacités nationales**.

Le Parlement appelle la Commission à : i) rédiger une communication sur la dimension nutritionnelle dans les programmes de l'Union; ii) reconnaître le rôle fondamental joué par les femmes dans le secteur des petites exploitations agricoles pour la sécurité alimentaire ; iii) mettre en œuvre des mesures destinées à garantir l'alimentation des plus vulnérables ; iv) poursuivre le processus de consultation continue de la société civile mondiale ainsi que des acteurs non étatiques, en particulier des organisations d'agriculteurs, de pêcheurs et d'éleveurs ; v) se concentrer sur la sous-alimentation, en particulier maternelle et infantile, et intégrer des stratégies saines et multisectorielles en matière de nutrition dans sa politique de développement ; vi) favoriser la mise en œuvre d'instruments de financement innovants, telle une **taxe internationale sur les transactions financières**.

Au passage, le Parlement indique que selon certaines projections démographiques de la FAO, plus de la moitié de la population des pays en développement – soit quelque 3,5 milliards de personnes – vivra dans des agglomérations urbaines d'ici 2025. Une politique de soutien à **l'horticulture urbaine** pourrait constituer dès lors l'un des moyens de sortir de la pauvreté, compte tenu du faible coût initial induit par le lancement de cette activité. Il prie en outre l'Union européenne de soutenir l'initiative des Nations unies pour un socle de protection sociale, qui permettrait de subvenir aux besoins alimentaires de base des populations démunies.

**Des mesures efficaces de lutte contre la volatilité des prix des denrées alimentaires et l'acquisition incontrôlée de terres**: le Parlement rappelle que **la spéculation financière et la libéralisation accrue des marchés financiers et des échanges de produits agricoles** ont largement contribué à la volatilité des prix. Des mécanismes de régulation s'imposent dès lors pour garantir un certain niveau de stabilité des marchés.

D'autres mesures s'imposent également :

- une plus juste rémunération des agriculteurs ;
- des mesures concrètes pour lutter contre la spéculation financière sur les céréales ;
- des initiatives pour rétablir les stocks alimentaires mondiaux et mieux gérer et entreposer les réserves physiques de céréales et de denrées alimentaires tant au plan national que régional ;
- plus de transparence dans les marchés de manière à mieux identifier les acteurs commerciaux et les mécanismes de transmission de la spéculation sur les denrées alimentaires sur les marchés locaux et mondiaux ;
- la garantie pour les communautés et les institutions locales, de disposer du pouvoir et de la capacité de négociation leur permettant d'assurer le développement d'une agriculture locale ;
- la mise en place d'un code de conduite demandant aux investisseurs de concentrer leurs efforts sur l'augmentation de la productivité agricole et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés locales ;
- la mise en place de mécanismes prévenant l'augmentation excessive des coûts ;
- le renforcement des mesures destinées à améliorer les conditions de production agricole (qualité des sols, accès à l'eau et prévention de la pollution environnementale,...).

**Respect des droits fonciers** : le Parlement se dit fortement préoccupé par les acquisitions de terres à grande échelle auxquelles procèdent actuellement des investisseurs étrangers dans les pays en développement et qui s'opèrent également au détriment des petites et moyennes exploitations agricoles locales. Il invite dès lors l'Union européenne à encourager les gouvernements des pays en développement à procéder à une **réforme agraire pour garantir les droits terriens des agriculteurs autochtones**, des agriculteurs de petites et moyennes exploitations, et surtout des agricultrices. Il rappelle que **la terre doit être accessible pour tous**, qu'il faut protéger les droits fonciers, de fermage et d'usage des petits agriculteurs locaux et l'accès des communautés locales aux ressources naturelles, notamment en Afrique. De manière générale, le Parlement encourage l'adoption des directives volontaires de la FAO sur les acquisitions de terres.

**Cohérence des politiques pour le développement**: le Parlement rappelle que la demande mondiale de produits agricoles devrait augmenter de 70% d'ici à 2050, ceux-ci devant être produits en utilisant moins d'eau et de pesticides, avec moins de terres agricoles disponibles et en appliquant des méthodes de productions agro-écologiques durables, tandis que **la population mondiale devrait atteindre les 9 milliards** d'ici là. Il indique en outre que l'insécurité alimentaire est aggravée par la spéculation sur les produits de base, par la dégradation des sols, par la rareté des ressources en eau, par le changement climatique, par les acquisitions de terres à grande échelle, et par l'insécurité des droits fonciers, et particulièrement pour les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population, par les monopoles mondiaux des semences, par la demande d'agrocarburants et par les politiques liées à l'énergie. Dans ce contexte, le Parlement estime que **la sécurité alimentaire ne devrait pas être menacée par le développement des agrocarburants**. Il appelle dès lors à une **approche équilibrée** accordant la priorité à la nouvelle génération de biocarburants produits à partir de déchets agricoles et de résidus de l'entretien des forêts (foin et autres résidus de culture, fumier d'animaux, biogaz, etc.) plutôt qu'à partir de cultures vivrières. Il demande également l'adoption d'une approche plus globale dans la conception de la PAC pour l'après-2013, laquelle ne devrait pas nuire aux marchés alimentaires des pays en développement. Le Parlement rappelle en outre ses préoccupations en ce qui concerne le fait que la stratégie commerciale de l'Union européenne n'est parfois pas favorable au développement et appelle dès lors à conclure des accords commerciaux équitables et propices au développement, ceux-ci étant indispensables à la sécurité alimentaire mondiale.

Enfin, la Commission est appelée à :

- enquêter sur le problème du gaspillage de nourriture dans l'Union européenne, étant donné que jusqu'à 40% des aliments disponibles, notamment les aliments produits dans les pays en développement et exportés dans l'Union, seraient jetés;
- réduire progressivement, jusqu'à leur disparition, les subventions à l'exportation;
- mener des réformes qui étendront les possibilités d'accès au marché pour les pays en développement et leur permettront d'être compétitifs sur leurs marchés nationaux et régionaux;
- soutenir les cultures protéagineuses dans l'Union européenne;
- se concentrer sur les préoccupations relatives au développement lors des négociations en cours sur les accords de partenariat économique;
- élargir les marges de manœuvre des pays en développement en ce qui concerne la réglementation commerciale et leur donner plus particulièrement la possibilité d'appliquer des clauses de sauvegarde afin d'obtenir un développement endogène et durable de leurs capacités économiques;
- adopter une position ferme en faveur du développement lors des négociations à l'OMC et suivre une approche basée sur les droits de l'homme lors des négociations commerciales internationales;
- soutenir une convention basée sur les besoins, dans laquelle le niveau des engagements des donateurs concernant l'assistance alimentaire serait lié aux besoins des personnes et à des volumes d'achat garantis dans les pays de destination.

## Cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire

2010/2100(INI) - 31/03/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer un cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire.

CONTEXTE : en 2010, on considère que plus d'un milliard d'individus sont en situation d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, la flambée du prix des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux en 2007-2008 a obligé à repenser complètement la sécurité alimentaire mondiale.

L'Union européenne a réagi aux défis croissants en matière de sécurité alimentaire en créant une «[facilité alimentaire](#)» d'un milliard EUR par an en tant que mesure temporaire de soutien aux pays en développement les plus durement touchés. L'UE et ses États membres sont aussi les acteurs les plus importants et les plus fiables dans le domaine de la sécurité alimentaire, sur les plans tant financier que politique. Toutefois, les évolutions récentes nécessitent une **nouvelle politique commune de la sécurité alimentaire**, un renforcement de la prééminence de l'UE dans le programme mondial pour la sécurité alimentaire et l'amélioration de l'efficacité de l'assistance de l'UE conformément au traité de Lisbonne, à l'initiative EUROPE 2020 et au consensus européen pour le développement. C'est la raison pour laquelle, la Commission présente maintenant la communication en objet qui vise à fournir un cadre politique à la lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde pour l'UE et ses États membres en vue de contribuer en outre à la réalisation des OMD.

CONTENU : le cadre politique proposé avec la présente proposition vise à relever les défis en matière de sécurité alimentaire dans les pays en développement dans des contextes tant ruraux qu'urbains en améliorant:

- 1) la disponibilité alimentaire;
- 2) l'accès à l'alimentation;
- 3) l'adéquation nutritionnelle de l'apport alimentaire,
- 4) la prévention et la gestion des crises.

Bien qu'il se pose des problèmes de sécurité alimentaire dans le monde entier, c'est en Afrique et dans les pays en situation fragile qu'il reste le plus de progrès à accomplir. En conséquence, l'action de l'UE doit accorder la priorité aux pays en situation d'insécurité alimentaire qui ont pris le plus de retard dans la réalisation de l'OMD 1 (en Afrique mais aussi en Asie du Sud, notamment au Bangladesh, au Cambodge, en Haïti, au Népal et au Timor Oriental). Dans ce contexte, une attention particulière sera accordée aux femmes.

Par ailleurs, il est prouvé que les investissements dans le secteur des petites exploitations obtiennent les meilleurs résultats en matière de réduction de la pauvreté et de croissance. Ce nouveau cadre de l'UE mettra donc l'accent sur l'accroissement des revenus des petits exploitants et la capacité de résistance des communautés vulnérables, en soutenant la volonté des pays qui accordent la priorité à l'agriculture et à la sécurité alimentaire dans leurs efforts de développement.

Les caractéristiques des actions à mener dans les 4 piliers visés ci-avant peuvent se résumer comme suit :

- **améliorer la disponibilité alimentaire** : la population mondiale devrait atteindre les 9 milliards d'individus d'ici 2050 et, en raison de l'évolution des régimes alimentaires et de l'augmentation des revenus, la demande alimentaire devrait s'accroître de 70%. Il y a donc lieu d'accélérer l'accroissement de la production agricole, y compris dans les pays dont la population augmente le plus vite. Par ailleurs, quelque 85% des agriculteurs des pays en développement exploitent moins de 2 hectares de terre. L'aide de l'UE devrait donc se concentrer sur la production alimentaire durable à petite échelle en accordant la priorité à des approches d'intensification durables et écologiquement efficaces, respectant les diverses fonctions de l'agriculture. Des actions devraient également être menées pour renforcer la sécurité de l'accès à la terre, des droits fonciers et des droits d'utilisation du sol ainsi qu'en matière de diversification des cultures vivrières (y compris les variétés locales) et d'amélioration des connaissances des petits exploitants en matière de nouvelles techniques agricoles;
- **améliorer l'accès à l'alimentation** : l'accès à l'alimentation devrait être renforcé par l'amélioration des opportunités d'emploi et de revenus dans les zones tant rurales qu'urbaines, y compris par la diversification et le commerce. Cela devrait être complété par des mécanismes de transfert social. L'UE et ses États membres devraient aider les pays partenaires à instaurer et gérer des mécanismes sociaux de soutien aux

groupes de population vulnérables, en particulier les femmes. L'accès à l'alimentation devrait également être amélioré en appliquant l'approche du «droit à l'alimentation». Cela implique de soutenir des stratégies qui s'attaquent aux causes profondes de la faim et d'habiliter des groupes marginalisés à concevoir, appliquer et contrôler des programmes nationaux ainsi que d'instaurer et de renforcer des mécanismes de recours ;

- **améliorer l'adéquation nutritionnelle de l'apport alimentaire** : la malnutrition cause le décès de 3,5 millions de mères et d'enfants par an et un tiers des décès concerne des enfants de moins de 5 ans. Il convient donc d'accorder la priorité aux interventions ciblées sur les femmes enceintes et allaitantes ainsi que sur les enfants âgés de 0 à 5 ans. L'UE et ses États membres devraient notamment soutenir la formulation de politiques et stratégies en matière d'alimentation, la formation en nutrition, l'éducation et l'instauration de mécanismes de coordination entre les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. Les futurs programmes agricoles devraient comporter une dimension nutritionnelle, ce qui pourrait impliquer la diversification des petites exploitations agricoles, la promotion de la production de produits alimentaires riches en micronutriments, et notamment de variétés et espèces locales, le suivi des résultats en matière de nutrition et /ou le soutien à la recherche agricole menée dans une perspective nutritionnelle ;
- **améliorer la prévention et la gestion des crises** : les systèmes nationaux ou régionaux d'alerte précoce permettant de prévoir des catastrophes imminentes, doivent être renforcés, ou créés là où ils n'existent pas, et mieux connectés aux organisations qui prennent les décisions et réagissent. Il faut également entamer des politiques visant à relever le défi de la volatilité des prix. Pour atténuer la volatilité, le ratio stock-utilisation des produits alimentaires doit être amélioré en créant les conditions favorables à une augmentation de la production et à un maintien des stocks à un niveau approprié, principalement par des commerçants privés. De plus, les restrictions aux exportations de produits alimentaires de base devraient être découragées. L'UE et ses États membres devraient également contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés de l'alimentation aux niveaux mondial, régional et national, en augmentant la transparence des marchés (information sur la production, les réserves, les prix, etc.), en promouvant le stockage et en créant des réserves alimentaires.

**Priorités** : la priorité de l'UE devrait être de soutenir la sécurité alimentaire dans les pays fragiles et plus particulièrement en Afrique où près de 80% des personnes sous-alimentées vivent dans des pays fragiles, et dans certaines parties de l'Asie du sud. Pour être efficace, l'assistance doit être adaptée au contexte du pays et combiner le développement politique et stratégique avec la responsabilisation des plus vulnérables. Alors que les quatre piliers devraient être traités, l'UE devrait accorder la priorité à 4 grandes dimensions associées: développement agricole des petites exploitations, gouvernance, intégration régionale et mécanismes d'aide aux populations vulnérables. Dans ces domaines, l'UE et ses États membres devraient:

#### **Améliorer la capacité de résistance des petites exploitations et les moyens de subsistance dans les zones rurales :**

- mettre l'accent sur une intensification de l'agriculture écologiquement efficace en faveur des petits exploitants agricoles et plus particulièrement des femmes, en fournissant un soutien à des politiques, stratégies et cadres juridiques nationaux efficaces et durables et un accès équitable et durable aux ressources, y compris la terre, l'eau, le (micro)crédit et d'autres intrants agricoles ;
- accroître de manière substantielle l'aide à la recherche, à la vulgarisation et à l'innovation agricoles fondées sur la demande, avec pour objectif d'atteindre 50% d'ici 2015. La recherche dans le domaine public devrait reposer sur les connaissances traditionnelles et les nouvelles technologies. Elle ne devrait pas promouvoir les technologies qui ne sont pas durables ou qui sont incompatibles avec les capacités nationales de réguler et de gérer les risques ;
- soutenir activement une plus grande participation de la société civile et des organisations d'agriculteurs à l'élaboration des politiques et aux programmes de recherche et accroître leur implication dans l'évaluation des programmes gouvernementaux. Dans ce contexte, les liens entre les organisations d'agriculteurs de l'UE et celles des pays en développement devraient être encouragés ;
- conjointement avec des partenaires, améliorer les conditions réglementaires institutionnelles pour les investisseurs privés responsables à toutes les étapes de la chaîne de valeur agricole et encourager les investissements public-privé. Les progrès seront suivis et discutés dans le cadre de plans d'action en matière de gouvernance ;

#### **Soutenir une gouvernance efficace :**

- accroître considérablement d'ici 2015 le soutien au PDDAA (Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine) en appliquant une division du travail efficace dans tous les pays africains subsahariens dépendant largement de l'agriculture ;
- lancer, avec l'Union africaine, une initiative conjointe pour accélérer la mise en œuvre des lignes directrices pour les politiques foncières en Afrique, comportant une feuille de route pour l'application de principes et meilleures pratiques en matière d'investissements durables à grande échelle dans les terres agricoles ;
- soutenir des initiatives nationales et internationales en vue de la définition de principes et codes de conduite régissant les investissements nationaux et étrangers dans les terres agricoles, axées sur la protection des droits fonciers, la garantie de l'accès à la propriété foncière et aux autres ressources naturelles pour les petits exploitants et les communautés pastorales et la gestion durable de ces ressources ;
- au niveau mondial, soutenir la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour qu'il devienne l'institution pivot de la coordination des initiatives en matière de sécurité alimentaire au niveau mondial ;
- soutenir une coordination plus étroite entre les agences des Nations unies installées à Rome.

#### **Soutenir les politiques régionales dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire :**

- soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies agricoles au niveau régional, notamment en matière de gestion du cheptel et de sécurité alimentaire, afin d'accélérer l'intégration des marchés alimentaires et agricoles régionaux. Renforcer le dialogue politique avec les organisations régionales sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- renforcer les systèmes d'information régionaux et nationaux visant à soutenir les politiques relatives à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la nutrition et les systèmes d'alerte précoce.

#### **Renforcer les mécanismes d'aide aux groupes de population vulnérables :**

- soutenir les pays pour qu'ils instaurent et gèrent une politique de transfert ciblée et souple, adaptée aux contextes locaux. Si possible, l'assistance sociale devrait donner l'occasion aux bénéficiaires de parvenir à une situation qui leur assure un accès durable à l'alimentation ;

- promouvoir une meilleure intégration de la nutrition dans les politiques de développement, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé et du renforcement des capacités en la matière ;
- fournir un soutien spécifique aux pays en transition fragiles en appliquant les principes des LRRD (liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement).

## Cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire

2010/2100(INI) - 06/06/2016 - Document de suivi

La Commission présente un second rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'«un cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire», adopté en 2010.

Depuis lors, de nouveaux engagements ont été pris dans le cadre de la politique de développement de l'UE pour renforcer les priorités fixées en 2010. Un plan de mise en œuvre a été établi et examiné en avril 2013 au Conseil, qui a demandé à la Commission d'établir, conjointement avec les États membres, des rapports d'avancement bisannuels consolidés à l'échelle de l'UE à partir de 2014.

Par conséquent, ce 2<sup>ème</sup> rapport est coordonné par la Commission avec la contribution des États membres suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni. Il expose **la façon dont l'UE et ses États membres répondent aux priorités stratégiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle** telles qu'adoptées en 2013.

**Principales constatations** : le présent rapport montre que la coopération au développement de l'UE contribue de manière substantielle à la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale grâce aux **3,7 milliards EUR investis**. L'UE et ses États membres ont considérablement influencé les accords et engagements internationaux importants et, par leurs programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, ils sont désormais bien placés pour soutenir leur mise en œuvre.

Le présent rapport indique **un alignement important sur le cadre stratégique de l'UE**. L'UE et ses États membres ont renouvelé leur attachement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et, dans un certain nombre de cas, ont amélioré de manière importante leur objectif et leurs fonds.

Parmi les principales recommandations faites par le rapport sur la voie à suivre en la matière, on retiendra les principes suivants :

- **maintenir la sécurité alimentaire et nutritionnelle au sommet du programme mondial et national** afin de soutenir la mise en œuvre des Objectifs de développement durable : l'accent sera mis sur la transformation du rôle des femmes et sur le renforcement de la résilience des communautés vulnérables;
- **renforcer l'approche plurisectorielle commune en matière de lutte contre la sous-alimentation** : l'UE et ses États membres doivent accorder davantage d'attention à la coordination lorsqu'ils nouent avec les gouvernements partenaires un dialogue destiné à améliorer la mise en œuvre des initiatives en matière de nutrition;
- **s'unir pour aider les pays partenaires à faire face à l'incidence du changement climatique** tout en mettant en œuvre les meilleures options pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des zones agricoles et rurales : l'attention nécessaire devrait être accordée aux programmes qui proposent aux petits exploitants familiaux de nombreux avantages en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- **reconnaître la transformation rurale comme un processus essentiel pour la création d'emplois, l'augmentation des revenus et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle** à long terme. A cet égard, il sera nécessaire d'intensifier les efforts afin de créer les conditions d'investissement économique et de développement dans les zones rurales ;
- **améliorer les mécanismes destinés à encourager la participation responsable du secteur privé et tirer des enseignements des modèles commerciaux inclusifs**, notamment en créant des partenariats public-privé efficaces qui garantissent des mécanismes de gouvernance, dans lesquels les organisations de producteurs et les organisations de la société civile peuvent s'exprimer et opérer des approches «commerciales inclusives»;
- **garantir la continuité des investissements dans la recherche et l'innovation et accroître l'incidence des investissements** : il est nécessaire de mobiliser l'expertise et les ressources pour la recherche européenne et celles du Sud, y compris par le partenariat de recherche UE-Afrique financé conjointement. Il est également nécessaire de poursuivre les travaux afin de mieux comprendre les tendances et les risques futurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les réactions possibles;
- **renforcer la communication de résultats** en améliorant la collecte des données, le suivi et les mécanismes d'analyse d'impact à tous les niveaux;
- **renforcer la programmation conjointe** avec des initiatives de programmation améliorées dans au moins 3 pays.